

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle**

**Mardi 14 septembre 2021 à 18 heures**

**À la salle des Maréchaux, à AVALLON**

Le mardi 14 septembre 2021 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**12 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Didier IDES, Cloria JAOLAZA (arrivée à l'OJ n° 6), Nathalie LABOSSE, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**4 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nadine LEGENDRE a donné pouvoir à Pierre NOIROT, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON et Stéphane MOREL a donné pouvoir à Xavier COURTOIS.

**2 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Serge NASSELEVITCH et Pierre NOIROT.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Mélanie CHARPENTIER (Animatrice Habitat-Energie) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	8 septembre 2021
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	12
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	2
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Paule BUFFY

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, et présente les excuses susvisées.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 AVRIL 2021 ET DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu du 6 avril 2021 et de la consultation écrite sont ADOPTÉS à l'unanimité.**

**O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

Le Président présente les différentes actions s'étant déroulées dans le cadre du cinéma en plein air et de l'Oxfam Trailwalker, et informe les Délégués que le PETR a été retenu à un appel à projets régional sur l'attractivité territoriale pour 2021 et 2022 (cf. document annexé n°1 au compte-rendu).

**O.J. N° 3 : INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

Le Président informe que le Bureau syndical du 7 septembre a acté le bilan du CLEA 2020-2021, validé la sélection des compagnies établie par le comité de sélection et autorisé le Président a sollicité les subventions pour permettre la mise en œuvre des projets sur l'année 2021-2022.

**O.J. N° 4 : ÉLECTIONS DIVERSES**

**1°) Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'à la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves CAULLET, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau 2<sup>ème</sup> Vice-Président. Le Président explique que l'élection se déroulera par un vote à bulletin secret à la majorité absolue et rappelle que, s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'est élu, il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Le Président propose la candidature de Monsieur Camille BOÉRIO ; aucune autre candidature n'est déclarée.  
Mesdames Sylvie CHARPIGNON et Nathalie LABOSSE sont désignées assesseuses.

#### **Premier et unique tour de scrutin**

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
Nombre de votants	15
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Monsieur Camille BOÉRIO	12 voix	Douze voix
-------------------------	---------	------------

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à bulletin secret à l'unanimité, élit Monsieur Camille BOÉRIO en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.**

**2°) Élection d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres (Rapporteur : le Président) :** le Président explique qu'à la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves CAULLET, il convient de procéder à l'élection d'un membre suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du Comité Syndical du Pôle. Le Président propose la candidature de Monsieur Camille BOÉRIO ; aucune autre candidature n'est déclarée.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, élit Monsieur Camille BOÉRIO en qualité de membre suppléant à la commission d'appel d'offres.**

**3°) Élection d'un membre suppléant au comité de programmation LEADER (Rapporteur : le Président) :** le Président explique qu'à la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves CAULLET, il convient de procéder à l'élection d'un membre suppléant pour siéger au Comité de programmation du programme LEADER. Le Président précise que le Comité de programmation nécessite un binôme titulaire-suppléant défini et que Monsieur Jean-Yves CAULLET était le suppléant de Madame Nathalie LABOSSE. Le Président propose la candidature de Monsieur Camille BOÉRIO ; aucune autre candidature n'est déclarée.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, élit Monsieur Camille BOÉRIO en qualité de membre suppléant de Madame Nathalie LABOSSE au Comité de programmation LEADER.**

#### **O.J. N° 5 : MODIFICATION DES STATUTS**

**Modification des statuts (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :**

- **article 2 « Objet » :** le Directeur rappelle que le PETER du Pays Avallonnais porte une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), financée dans le cadre du programme régional Effilogis – Maison individuelle et créée par délibérations concordantes des deux EPCI membres. En conséquence, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour modifier l'article 2 des statuts du PETER du Pays Avallonnais afin de le rendre compétent pour « la création, le suivi-animation et la gestion d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique ».

*Monsieur Xavier COURTOIS relève que cette modification des statuts intervient conséquemment à la demande de la Préfecture, relative à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » prise récemment par la Communauté de Communes du SEREIN. Le Président explique qu'il s'agit de deux choses différentes ; la PTRE est un service public mis en place par la loi TECV de 2015 qui confie aux EPCI ou à leurs groupements sa création, quand les aides financières aux ménages, facultatives, ont été mises en œuvre par la Région via son programme Effilogis - Maison individuelle, à partir de 2019.*

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la proposition de modification de l'article 2 des statuts du PETER du Pays Avallonnais, étant précisé que les Communautés de Communes fondatrices auront deux mois pour émettre un avis, puis, le cas échéant, un arrêté préfectoral entérinera la modification.**

- **article 8 « Conseil de développement territorial » :** afin d'assurer une meilleure représentativité des acteurs du monde socio-professionnel au sein du Conseil de Développement Territorial et simplifier son fonctionnement, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour modifier l'article 8 des statuts du PETER du Pays Avallonnais, selon les modalités présentées en séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la proposition de modification de l'article 8 des statuts du PETER du Pays Avallonnais. Étant précisé que les Communautés de Communes fondatrices auront deux mois pour émettre un avis, puis, le cas échéant, un arrêté préfectoral entérinera la modification.**

**1°) Mise en œuvre du télétravail au sein du PETER du Pays Avallonnais** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : par délibération n°2020-4 en date du 5 mars 2020, le Directeur rappelle que le PETER a instauré le télétravail à raison d'un jour par semaine. Toutefois, la crise sanitaire a permis de recourir au télétravail à grande échelle et a rendu obsolètes certaines dispositions de la délibération en vigueur. Pour cette raison, en concertation avec les agents et dans l'intérêt partagé des agents et de la collectivité, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau et du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne, de délibérer pour :

- Retirer la délibération du Comité Syndical du Pôle, en date du 5 mars 2020,
  - Instituer le télétravail au sein du PETER du Pays Avallonnais à compter du 15 septembre 2021, selon les modalités de mises en œuvre modifiées et exposées en cours de séance,
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **RETIRE** la délibération n°2020-4 du Comité Syndical du Pôle, en date du 5 mars 2020,
- **INSTITUE** le télétravail au sein du PETER du Pays Avallonnais à compter du 15 septembre 2021, selon les modalités de mises en œuvre modifiées et exposées en cours de séance,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**2°) Modification des modalités d'application du Compte Épargne Temps (CET)** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur rappelle que les membres du Comité Syndical du Pôle ont délibéré pour mettre en place un CET à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (délibération n°2019-24) permettant aux agents de la structure de capitaliser des jours de congés payés et de RTT, non pris, pour une utilisation ultérieure. Toutefois, le Directeur explique que cette délibération ne tient pas compte des agents en CDI et ne fixe pas les modalités de compensation financière si l'agent est dans l'incapacité de transférer ses droits, c'est pourquoi le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical et du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne, de délibérer pour :

- Modifier les modalités d'application telles qu'elles ont été exposées en cours de séance.
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **MODIFIE** les modalités d'application du CET telles qu'elles ont été exposées en cours de séance,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**3°) Adhésion au dispositif de signalement mis en place par le Centre de Gestion de l'Yonne** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur explique que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes. Considérant que le Centre de Gestion de l'Yonne propose de mettre en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour conventionner avec le Centre de Gestion de l'Yonne afin de mettre en place ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans les conditions exposées en séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention pour la mise en place du dispositif de signalement par le CDG89,
- **ACCEPTE** les modalités proposées par le CDG89,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

**4°) Suppression d'un poste de Directeur Territorial** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que le grade de Directeur Territorial est désormais obsolète et qu'avec le départ de l'ancien directeur, il n'y a plus lieu de conserver ce poste. En conséquence, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical et du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne au Comité Syndical du Pôle, le Président propose de délibérer pour :

- Supprimer le poste de Directeur Territorial,
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **SUPPRIME** le poste de Directeur Territorial,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

**5°) Modification du tableau des effectifs** (*Rapporteur : le Président*) : pour donner suite à la délibération précédente, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider le nouveau tableau des effectifs tel qu'il est distribué en cours de séance (*cf. document n°2 annexé au compte-rendu*).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il a été présenté en cours de séance.

#### O.J. N° 7 : HABITAT

**Organisation des « Rencontres de la rénovation énergétique »** (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES et Madame Mélanie CHARPENTIER*) : dans le cadre des actions de communication mises en œuvre par le Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais, et avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Madame Mélanie CHARPENTIER présente le projet d'organisation des « Rencontres de la rénovation énergétique », sous maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais, qui auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 octobre 2021, à la salle des anciens abattoirs, à Avallon. Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour :

- Confirmer l'organisation des « Rencontres de la rénovation énergétique » dans le cadre du programme Effilogis – Maison Individuelle, telle qu'exposée en cours de séance (*cf. document n° 3 annexé au compte-rendu*),
- Et, le cas échéant,
- Fixer le prix de vente des stands aux exposants,
  - Valider le budget prévisionnel de l'opération présenté en cours de séance,
  - Autoriser le Président à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **CONFIRME** l'organisation des « Rencontres de la rénovation énergétique » dans le cadre du programme Effilogis – Maison Individuelle, telle qu'exposée en cours de séance,
- **FIXE** le prix de vente des stands aux exposants, à savoir :
  - pour l'agence immobilière : 340 euros,
  - pour l'agence bancaire : 350 euros,
  - pour les artisans RGE : 336 euros.
- **VALIDE** le budget prévisionnel de l'opération présenté en cours de séance,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document inhérent à la présente décision.

#### O.J. N° 8 : SANTÉ

**Candidature à l'appel à projets de la Fondation de France « Vieillir acteur et citoyen de son territoire »** (*Rapporteur : Madame Nathalie LABOSSE*) : dans le cadre de son Contrat Local de Santé, Madame Nathalie LABOSSE rappelle que le Pays Avallonnais est notamment missionné pour coordonner des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées sous maîtrise d'ouvrage des associations. Elle explique que la Fondation de France a lancé un appel à projets « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » afin de soutenir des actions en faveur des personnes âgées, en particulier au sujet du lien social et de l'autonomie, et expose qu'en coordination avec diverses associations du territoire, le Pays Avallonnais souhaite faire acte de candidature. Madame Nathalie LABOSSE propose donc au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour :

- Valider la candidature à l'appel à projets et son plan de financement, tels que présentés en cours de séance (*cf. document n°4 annexé au compte-rendu*),
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à solliciter toute subvention inhérente à ce projet,
  - Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE** la candidature à l'appel à projets et le plan de financement tels que présentés en cours de séance,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention inhérente à ce projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment ceux permettant de fixer les modalités financières de reversement des subventions obtenues aux structures identifiées.

#### O.J. N° 9 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Tarif des photocopies** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que, dans le cadre de leurs missions, les agents du Pays Avallonnais mis à disposition de la CCAVM au titre des compétences « Communication » et « Urbanisme », utilisent le photocopieur du Pays Avallonnais. Afin de faciliter la facturation à la CCAVM et à la demande de la trésorerie d'AVALLON, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour valider un tarif selon les modalités exposées en cours de séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le prix des photocopies à facturer, à savoir : copie Noire : 0,067 euros et copie Couleur : 0,113 euros.**

**2°) Décision modificative n° 2021-1 (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2021-1 conforme au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement			
N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
60611	Eau	-50,00	
60612	Électricité	-200,00	
60632	Matériel de bureau et petit équipement	-887,60	
6064	Fourniture de bureau	-374,06	
6068	Produits d'entretien et divers	-300,00	
6132	Loyer	-4 400,00	
6284	Ordures ménagères	50,70	
62158	Frais de nettoyage des locaux	168,00	
6232	Fêtes et cérémonies	-2 285,00	
6237	Publications	-6 392,32	
623	Communication EMI	-16 443,02	
6238	Communication attractivité	3 765,00	
6251	Frais de mission	-4 000,00	
6261	Affranchissement	1 367,84	
6262	Télécommunications	-1 200,00	
6282	Gardiennage	2 516,40	
6288	CLEA	204,15	
6288	Cinéma itinérant	-1 180,00	
6288	Rencontres de la rénovation énergétique	12 312,79	
637	SACEM	197,67	
641	Salaires et charges	-31 800,00	
641	Salaires et charges EMI	-21 600,00	
653	Indemnités et charges élus CSP	-800,00	
6532	Frais de mission du Conseil de Développement	-500,00	
22	Dépenses Imprévues	-2 008,93	
7472	Subvention Conseil Régional (ingénierie)		-8 489,44
7472	Subvention Conseil Régional (EMI)		-17 280,00
7472	Subvention Conseil Régional (accueil)		-1 500,00
708	Participation CCAVM EMI		-3 111,00
708	Participation CCS EMI		-1 209,00
7478	Subvention Leader (ingénierie)		-25 585,67
7478	Subvention Leader (communication)		-4 000,00
7588	Location logement étudiants		-2 070,00
7718	Stands		2 034,00
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2021-1</b>	<b>-73 838,38</b>	<b>- 61 211,11</b>
	<b>Budget exécutoire au 06-04-2021</b>	<b>683 165,76</b>	<b>683 165,76</b>
	<b>Budget exécutoire modifié au 14-09-2021</b>	<b>609 328,38</b>	<b>621 954,65</b>

Madame Sylvie CHARPIGNON s'interroge sur l'absence de recettes au titre du CLEA pour l'année 2021. Le Président explique que le PETR n'a pas encore signé la convention cadre pour le CLEA 2021-2022 qui lui permettrait d'obtenir ces financements, celle-ci étant retenue par la DRAC. Par ailleurs, le CLEA fonctionnant sur une année scolaire, les financements inhérents sont décalés dans leur inscription au budget du PETR.

Monsieur Didier IDES demande si les subventions à l'ingénierie concernant le poste de l'ancien Directeur seront tout de même versées pour 2021. Le Président explique que c'est en cours de négociation avec la Région.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2021-1 telle qu'elle a été présentée.**

#### O.J. N° 10 : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Xavier COURTOIS aborde de nouveau la question de la modification statutaire (O.J. n° 5), quant à la création d'une Plateforme territoriale de la rénovation énergétique pour le compte des EPCI fondateurs du PETR. Il est alors convenu que le Président transmette prochainement les courriers de la Préfecture précédemment évoqués, ainsi qu'une note expliquant le cadre réglementaire d'une PTRE et sa différence avec les subventions du programme Effilogis – Maison individuelle.

Par ailleurs, Monsieur Xavier COURTOIS exprime sa disponibilité pour travailler avec le Vice-Président en charge du projet de territoire, afin de contribuer à son élaboration. À ce titre, il évoque le renouvellement prochain de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, actuellement portée à l'échelle du territoire du Pays, qu'il conviendrait, à son sens, de renouveler de la même manière, notamment en envisageant le recrutement d'une personne dédiée.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 30.**

### **Bilan cinéma en plein air 2021**

12 séances de cinéma en plein air ont eu lieu en juillet et en août, rassemblant près de 480 spectateurs (contre 900 en 2020 pour 11 séances et 1000 en 2019 pour 8 séances). Cette baisse de fréquentation peut s'expliquer par le contexte sanitaire (pass sanitaire demandé pour accéder aux séances et port du masque) ainsi que par une météo peu clémente. Ces chiffres de fréquentation sont cohérents avec l'ensemble de la saison été 2021 de notre prestataire Panoramic Bourgogne.

Cette année, aucune séance n'a été annulée (la séance initialement prévue à Vézelay ayant pu être déplacée à L'Isle-sur-Serein) et 4 séances ont été déplacées dans un espace intérieur au vu des conditions météorologiques. Ce qui a par exemple donné une situation exceptionnelle de projection d'un film dans l'église d'Angely.

Le Pays Avallonnais est bien identifié au travers de cet outil et des animations du Pôle Rénovation Conseils ont pu être organisées sur des séances en juillet. On constate également que les Communes commencent à se saisir de cet outil, la mairie de Sainte-Vertu a ainsi organisé une séance supplémentaire à celle financée par le Pays et le Club Informatique d'Asquins a également organisé sa propre séance.

Pour le cinéma en plein air sur l'été 2022, un appel à projets devrait être lancé en début d'année, sur le même modèle qu'en 2019, afin d'identifier les Communes et structures intéressées par l'organisation d'une projection.

### **Oxfam**

Pour la première fois, le Pays Avallonnais s'est associé à la manifestation sportive du Trailwalker d'Oxfam qui a eu lieu du 10 au 12 septembre 2021, avec comme maître mot l'attractivité.

Nous avons ainsi proposé des animations supplémentaires tout au long du parcours en mobilisant des artistes locaux. Un stand Pays (avec quiz sur le territoire et produits locaux) était également présent à l'apéritif du vendredi soir, ainsi qu'à l'arrivée le dimanche. Tout ceci dans l'objectif de valoriser l'attractivité locale et de donner envie aux quelques 1 400 personnes présentes (marcheurs, supporters et bénévoles) de venir s'installer en Avallonnais.

Ceci nous a permis de constater qu'un véritable partenariat pouvait se développer étant donné qu'il s'agit d'une grande manifestation sportive et humanitaire, qui réunit un public en nombre, venant des quatre coins de la France et même hors de nos frontières et qui met en valeur le territoire. Ainsi, quelque chose est à construire dès maintenant pour l'édition 2022 et pourra faire l'objet d'un groupe de travail dédié.

Pour cette action, les dépenses s'élèvent à 2 865,00 euros TTC dans le budget communication/attractivité.

### **Appel à projets attractivité 2021-2022 (de la Région Bourgogne-Franche-Comté)**

Le projet reprend les actions de communication déjà identifiées dans le cadre de notre politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles population. L'objectif de notre candidature est d'obtenir un accompagnement technique et financier de la part des services de la Région afin de gagner en efficacité. À la suite d'un avis favorable à l'unanimité du Bureau syndical par une consultation écrite, la candidature à cet appel à projets a été envoyée courant mai 2021.

Notre candidature a été retenue pour une subvention de fonctionnement de 27 250,00 euros afin de mettre en place notre démarche d'accueil "Le Pays Avallonnais, un territoire où il fait bon vivre", sur la base des dépenses subventionnables s'élevant à 45 500,00 euros (hors frais d'ingénierie). En parallèle, il s'agit également d'un projet qui rentre dans les critères des aides LEADER dans le budget communication/attractivité.

Ainsi, des groupes de travail seront à construire afin d'affiner les actions, ils seront pilotés par les Vice-Présidents du CSP et du CDT en charge.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL au 14 septembre 2021**

Filières	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Postes	Durée hebdomadaire de service	Effectifs
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Chef de projet	36 heures 30	1
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Chargé de mission	36 heures 30	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire-comptable	32 heures	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur-Gestionnaire Leader	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chargé de communication	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur Habitat Energie	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Accompagnateur Habitat Energie	36 heures 30	1

**Objet :** Organisation de l'évènement « Les rencontres de la rénovation énergétique » les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2021 aux Abattoirs d'AVALLON.

**Descriptif :** Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique, Effilogis - Maison individuelle, il est prévu d'organiser « Les rencontres de la rénovation énergétique » le vendredi 1<sup>er</sup> octobre de 14h00 à 19h00 et le samedi 2 octobre 2021 de 9h30 à 19h00, aux Abattoirs d'AVALLON.

Ce temps fort sur la rénovation énergétique performante et globale a pour objectifs de :

- **Fournir des conseils aux habitants**, notamment sur les questions juridiques, les aides financières à la rénovation énergétique, l'aménagement de la maison, les écogestes et la qualité de l'air intérieur,
- Permettre d'**obtenir un premier contact** avec des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) du territoire.

Pour cela, la salle sera organisée en « parcours de la rénovation énergétique » avec la présence de stands et la tenue de conférences lors de la journée et demie.

Organisation de la salle :

- Les **exposants** suivants seront présents : une agence immobilière, une agence bancaire, un juriste de l'ADIL 89, le CAUE, SOLiHA, l'OPAH d'Avallon, la CCAVM avec ATMO, le PRCA, la CMA 89 et des artisans RGE du territoire.
- Une **maquette** nommée « **maison éco-confortable** » sera installée afin de fournir des conseils sur les écogestes dans sa maison.

Organisation des conférences :

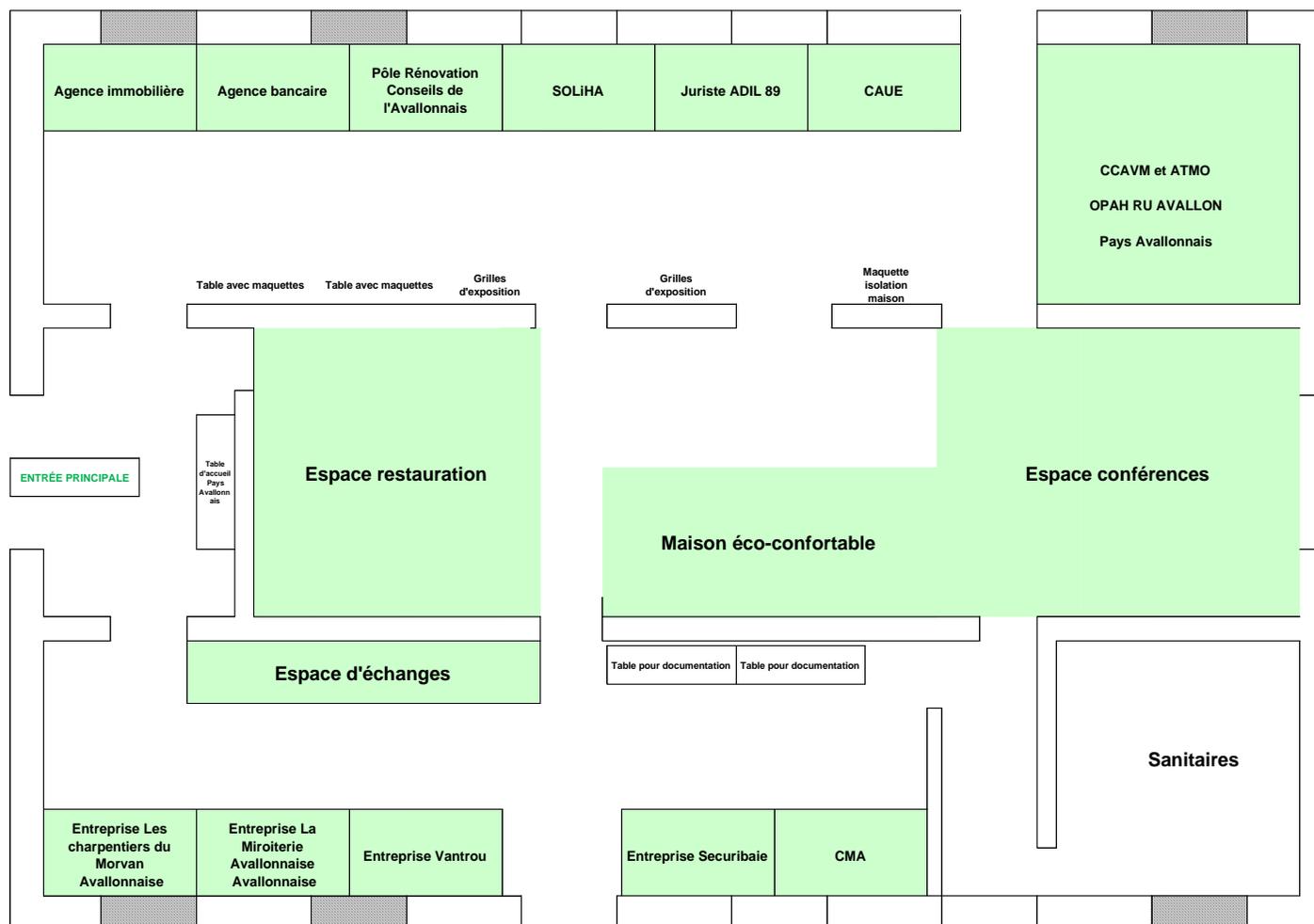
- Lors de l'**après-midi du vendredi**, des **conférences** seront présentées par la CMA, le Pôle Énergie BFC et la FFB 89 ; elles porteront sur des sujets techniques à destination des **artisans** (exemples : la ventilation et le radon ou les mentions obligatoires dans les devis et factures).
- Lors de la **journée du samedi**, des **flash-info** (environ 15 min) seront présentés par différents exposants sur des thèmes variés (ex : les aides financières pour rénover, les garanties et recours en cas de malfaçons, rénover son habitat sans dégrader la qualité de l'air intérieur) à destination du **grand public**.

## Plan de financement prévisionnel des rencontres

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
Affranchissement : Envoi bulletins inscription par courrier (artisans+agences)	706,88	
Envoi affiches A3 et A4 par courrier (aux communes) enveloppes + timbres + ramette A4	220,34	
Stands + Moquette + Mobilier + montage démontage transport	6 869,76	
Animation + Electrification + sonorisation (+Régie)	2 157,63	
Autorisation diffusion musique de fond Sacem	197,67	
Gardiennage + contrôle pass sanitaire + contrôle sacs	2 516,40	
Location de la salle	300,00	
Vérification réglementaire électrique	384,00	
Réception de l'évènement/pot convivialité	715,00	
Impression banderole, affiches A1, pochette à rabats (par imprimeur)	776,28	
Impression flyers ensemencés (par imprimeur)	416,40	
Chevalet support A1	112,40	
Mise à disposition et levée des poubelles (CCAVM)	50,70	
Nettoyage sanitaires (par prestataire extérieur)	168,00	
Jardinerie - location de plantes	385,00	
Temps passé par chargée de communication Pays Avallonnais	1 115,50	
Impression affiches A3 et A4 (par Pays Avallonnais)	47,46	
Aide Région Communication EMI		12 046,37
Stand Agence immobilière		340,00
Stand Agence bancaire		350,00
Stands Artisans du bâtiment		1 344,00
Reste à charge Pays Avallonnais budget communication EMI		3 059,05
<b>TOTAL Les Rencontres</b>	<b>17 139,42</b>	<b>17 139,42</b>

Implantation de la salle :

## Les Rencontres de la rénovation énergétique 1er et 2 octobre 2021 site des Abattoirs, AVALLON



Porteurs	Actions	Objectifs	Besoin financement
<b>Ville d'Avallon 2022-2023</b>	<p><b>Un pôle ressources « ACTI'SENIOR »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace d'accompagnement, d'information et d'orientation des séniors et de leurs familles sur les questions liées au vieillissement</li> <li>- Espace d'expression et de recueil de la parole et des besoins des séniors</li> <li>- Espace de répit pour proches aidants. Groupes de parole en partenariat avec France Alzheimer</li> <li>- Mis en place d'un <i>Réseau voisins solidaires</i> : formation des retraités bénévoles par l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la santé BFC (Ireps) aux démarches participatives (recueil des besoins, conception d'outils de communication, intervention auprès des pairs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une réflexion ouverte sur la place des seniors dans la commune et sur l'importance de penser les activités, les aménagements, les manifestations pour et avec eux.</li> <li>- Imaginer l'accompagnement de demain des aînés...</li> <li>- Impulser et améliorer l'accès aux droits et aux services pour les seniors.</li> <li>- Contribuer à une vie sociale épanouie des seniors en luttant contre l'isolement et l'exclusion.</li> <li>- Promouvoir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des aînés.</li> <li>- Organiser des actions en faveur du développement du lien intergénérationnel.</li> <li>- Encourager la participation et l'engagement citoyen des aînés.</li> <li>- Favoriser les échanges et l'entraide entre les voisins en se basant sur des valeurs comme l'ouverture aux autres et la réciprocité.</li> <li>- Favoriser la coordination et le travail en réseau des professionnels au service des seniors</li> </ul>	<p><b>Prévisionnel : 15 000€</b></p> <p>Matériel et fourniture : 1 500€ Outils Communication : 1 500€ Fonctionnement : 12 000€</p> <p>-----</p> <p><b>Recettes</b> Autofinancement : 3 000€ Fondation de France : 12 000€ <b>(33.52%)</b></p>
<b>Una Cure-Sur-Serein &amp; Clubs Génération Mouvements 2022-2023</b>	<p><b>Formation d'un réseau de bénévoles (Bénévolat de retraités à retraités)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relais de l'offre de services des services d'aide à domicile et des clubs d'aînés</li> <li>- recueil des besoins des bénéficiaires, et co-construction d'actions adaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible l'offre de services existants et promouvoir les initiatives des bénéficiaires (personnes âgées, proches aidants)</li> </ul>	<p><b>Prévisionnel : 9 000€</b></p> <p>Fonctionnement : 4 000€ Outils communication : 5 000€</p> <p>-----</p> <p><b>Recettes</b> Fondation de France : 9 000€ <b>(25.14%)</b></p>
<b>Foyer de vie La Joie de Vivre 2022-2023</b>	<p><b>Un espace de vie sociale à Massangis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tenu par les résidents du Foyer (Personnes en situation de handicap)</li> <li>- un espace comprenant un <b>salon de thé</b> + une <b>bibliothèque du Village</b></li> <li>- Local et mobiliers mis à disposition par la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un lieu de vie, un espace de lien social</li> </ul>	<p><b>Prévisionnel : 36 640€</b></p> <p>Matériel : 9 800€ Fonctionnement : 26 840€</p> <p>-----</p> <p><b>Recettes</b> Fondation de France : 14 800€ <b>(41.34%)</b> CAF : 21 840€</p>
<b>TOTAL</b>			<b>60 640€</b>
	<b>Aide totale sollicitée à la Fondation de France</b>		<b>35 800€</b> <b>(59.03%)</b>